



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Ghyslaine LESUEUR, Annie TISSOT, Béatrice MARINE, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Kathleen TOCHEPORT, Alexandra BEAUQUIS.

Messieurs Michel BAUQUIS, Jean-Pierre LACOMBE, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Eric CHASSAGNE, Philippe DE PACHTERE, Juan-Carlos RUBIO, Jean-Marc GATELET, Nicolas ROUMESTAN et Mickaël BEAUQUIS.

Absente excusée : Madame Aline BRIERE (pouvoir donné à Madame Alexandra BEAUQUIS).

Madame Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints au Maire
- Election des adjoints au Maire

La séance est ouverte à 20h00.

1. Election du Maire

Madame Martine Manin, Maire sortant, préside la séance en faisant l'appel des conseillers municipaux présents et passe la parole au conseiller municipal le plus âgé, Monsieur Claude Bonamigo, qui préside à son tour la séance en vue de l'élection du Maire. Il informe que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, et rappelle les règles de tours de scrutin.

Le dépouillement du vote donne un résultat de 19 voix pour Monsieur Jean-Pierre Lacombe, qui est proclamé Maire à l'unanimité.

Après les interventions de Madame Manin et Monsieur Bonamigo, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa confiance, le Maire sortant pour ses réalisations lors du précédent mandat et présente globalement les projets communaux et ses souhaits en matière d'organisation.

2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur Jean-Pierre Lacombe, Maire, rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le nombre d'adjoints au Maire est fixé, à l'unanimité, à cinq.

3. Election des adjoints au Maire

Monsieur Jean-Pierre Lacombe, Maire, informe que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; et précise que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Il rappelle également les règles de tours de scrutin.

Le dépouillement du vote donne un résultat de 19 voix pour la liste « Michel Bauquis » proposée par Monsieur le Maire. Les membres listés ci-dessous sont proclamés à l'unanimité Adjoints au Maire :

- M. Michel BAUQUIS, 1^{er} adjoint,
- Mme Christiane DAUNIS, 2^{ème} adjointe,
- Mme Nadine COULON, 3^{ème} adjointe,
- M. Eric CHASSAGNE, 4^{ème} adjoint,
- Mme Béatrice MARINE, 5^{ème} adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21 h 00.

Marcellaz-Albanais, le 08 avril 2014

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE